

Initiative sur les soins infirmiers, 2^e étape : proposition de swissuniversities pour la mise en œuvre du mandat de la CSHE visant à accroître la perméabilité entre les ES et les HES

Résumé

La CSHE a chargé swissuniversities, par mandat du 7 juillet 2025, d'examiner les possibilités d'augmenter la perméabilité pour les diplômés ES en soins infirmiers vers le bachelor HES en soins infirmiers comme voie d'accès à un Master of Science (MSc) en Advanced Practice Nursing (APN).

Aujourd'hui déjà, toutes les HES proposant des cursus en soins infirmiers au niveau bachelor disposent d'une offre raccourcie pour les diplômés ES en soins infirmiers. Actuellement, un maximum de 90 ECTS est pris en compte de manière forfaitaire, conformément aux bonnes pratiques de swissuniversities. swissuniversities propose de compléter les bonnes pratiques dans le domaine des soins infirmiers par une prise en compte individuelle supplémentaire de 30 ECTS au maximum. La prise en compte se ferait sur la base d'une évaluation uniforme des compétences pour les personnes ayant deux ans d'expérience professionnelle. Les HES définiront une procédure d'examen commune et uniforme dans les prochaines semaines. De nombreux candidats ayant l'expérience professionnelle requise devraient se voir attribuer ce maximum de 30 ECTS. Dans des cas particuliers, les HES peuvent accorder un petit nombre de crédits ECTS supplémentaires pour des modules spécifiques en cas de performances exceptionnelles, par exemple dans le cadre de diplômes fédéraux. Il n'est pas prévu d'accorder des crédits forfaitaires aux personnes titulaires d'un EPD ES ou d'un examen professionnel supérieur.

Les compétences à acquérir dans le cadre du bachelor HES en soins infirmiers sont définies dans la loi sur les professions de la santé (LPSan) et dans l'ordonnance sur les professions de la santé (OPSan). Elles constituent les compétences d'entrée requises pour un master (MSc) en soins infirmiers avancés (aptitude à suivre des études de master) et sont essentielles pour garantir la qualité des études de master et éviter les abandons. Une approche basée sur les compétences pour la reconnaissance supplémentaire et un volume d'études minimum de 60 ECTS dans les cursus de bachelor raccourcis sont indispensables pour garantir les bases scientifiques et théoriques fondées sur des preuves nécessaires. Pour ces raisons, l'admission directe au master de personnes sans bachelor doit être rejetée. Du point de vue du système éducatif, un seuil minimal de 60 ECTS dans les cursus de bachelor raccourcis s'impose également. A défaut, les assistant-e-s en soins et santé communautaire (ASSC) titulaires d'un diplôme ES et d'un bachelor raccourci pourraient obtenir leur bachelor plus rapidement que les ASSC titulaires d'une maturité professionnelle, lesquels suivent, conformément au système éducatif, le cursus régulier de bachelor en soins infirmiers HES d'une durée de trois ans. Une telle situation comporterait notamment un risque de dévalorisation de la maturité professionnelle.